



Information Communale

Bulletin N° 006 - Septembre 2009

Le mot du Maire,



Le second semestre à peine commencé, nous pouvons déjà établir un bilan des réalisations du premier. Pour certains grands travaux de voiries, nous sommes toujours en attente de notifications de subventions pour les démarrer, il sera désormais difficile de les réaliser pour cette année. Néanmoins, d'autres projets importants ont pu voir le jour.

Depuis le 2 septembre, une structure Multi-accueil (crèche et halte garderie pour la petite enfance) réalisée par la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises, dans un bâtiment mis à leur disposition, est ouverte à Boulzicourt.

Depuis fin juin, le parking rue de la Lambette, (financé en partie par une redistribution des amendes de polices du département) est entré en fonction, et dans l'attente de la restauration complète de la chapelle St Walfroid par la C.A.P.E.B, le débroussaillage et le nettoyage des abords ainsi que la réfection de la toiture et des descentes d'eau ont été effectués.

L'abri bus de la rue Halbotine a fait peau neuve grâce à la participation de jeunes, employés par la Commune durant la période des vacances scolaires d'été.

Pascal MAUROY

Pour joindre la mairie

54, rue de la République - 08410 Boulzicourt

Tél. 03 24 32 72 72 - Fax. 03 24 32 76 93

E. mail : mairie.boulzicourt@wanadoo.fr

Site internet : www.boulzicourt.fr

Horaires du secrétariat de mairie:

du lundi au vendredi
de 9 h à 11h30 et de 14h à 18h30

La permanence des élus : de 18 h à 19 h
(en période scolaire)



Visitez notre site Internet
(Mise à jour effectuée régulièrement)

www.boulzicourt.fr



Un succès sans précédent pour notre agence Postale communale !

Depuis son ouverture début Mai, le taux de fréquentation du public a doublé !

Résumé des délibérations du Conseil Municipal

Du 23 Juin 2009

- Décision de tirer le bilan de la concertation et d'arrêter le projet de PLU aux personnes publiques associées, ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet ;

la présente délibération et le projet de PLU annexé à cette dernière seront transmis au Préfet du département des Ardennes ainsi qu' :

- aux Présidents du conseil régional et général,
- aux Présidents de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre des métiers et de la chambre d'agriculture,
- au Président de l'établissement public compétent en matière d'organisation des transports urbains,
- au Président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de schéma de cohérence territoriale,

Conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, le dossier définitif de PLU, tel qu'arrêté par le Conseil municipal, est tenu à la disposition du public.

Conformément à l'article R.123-18 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois.

- Acceptation de modifier les statuts du syndicat d'électrification de la région d'Omont et désigne donc comme suit le délégué titulaire et le délégué suppléant.

- Monsieur GEORGES Thierry, titulaire,
- Monsieur CUENCA Régis, suppléant.

- le Conseil Municipal, mandate le Maire pour étudier les différentes propositions, auprès de 3 sociétés consultées, indispensables au dépôt du permis de construire de la salle polyvalente et le charge de retenir l'offre financière la plus avantageuse.

- Dans le but de palier aux travaux ponctuels d'été, décision d'embaucher 5 jeunes en tant qu'adjoints techniques territoriaux sur la période de juillet et août 2009, sur une base de 20 heures hebdomadaires et rémunérés sur le premier échelon de l'échelle 3 de leur grade.

- Décision de prendre en charge les frais de transport en bus pour les différentes activités du centre de loisirs d'été géré par l'association « les minots des crêtes » comme suit :

- Accro-branches aux Vieilles Forges (transport 225,00 €)
- Château fort de Sedan (transport 189,00 €)
- Lac de Bairon (transport 280,00 €)
- Cinéma (transport 85,00 €).

- Une consultation a été lancée auprès de 6 sociétés pour l'analyse et le diagnostic de deux ponts de la Place Centrale et de la Gare.

le Conseil Municipal, charge le Maire d'étudier les différentes propositions et de retenir l'offre financière la plus avantageuse à qualité égale.

- Décision d'étendre la régie de recettes pour la perception des sommes provenant des :

- Emplacements sur domaine public (forains, exposants brocantes, commerces ambulants),
- Location de salles,
- Dons divers et Encaissements divers

- Le Maire fait savoir à l'assemblée délibérante que l'Inspection Académique des Ardennes a procédé au versement des subventions dans le cadre du service d'accueil mis en place pour les élèves des écoles maternelles et primaires, lors des journées de grève du 20/11/08, du 29/01/09 et du 19/03/09.

décision d'attribuer le montant total de ces subventions soit 783,90 € à l'association « Les Minots des Crêtes » qui a assuré ce service.

- Après avoir exposé la convention de mise à disposition des services entre la communauté de communes des Crêtes préardennaises et la commune de Boulzicourt concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études et travaux nécessaires à la mise en place de l'assainissement collectif,

Acceptation de cette convention en chargeant le Maire de signer cette dernière.

- Décision d'inaugurer la nouvelle bibliothèque municipale. Une date sera fixée ultérieurement en Octobre ou Novembre 2009.

- Décision de prendre en charge les frais de transport de l'association des parents d'élèves pour l'organisation d'un voyage à Orly d'un montant de 400 €.

- Décision d'attribuer exceptionnellement à Mademoiselle Jennifer Dallier, stagiaire école, une aide à ses études d'un montant de 300,00 €.

- Décision de lancer une consultation d'entreprises pour l'exécution des vérifications régulières des installations électriques et de gaz dans tous les bâtiments communaux accueillant du public avec établissement d'un contrat.

- Le Maire rappelle que des travaux neufs de toiture doivent être faits d'une part à la Chapelle Saint Walfroid et à la chapelle Armelle d'autre part.

Décision de charger le Maire d'étudier les différentes offres qui ont été faites lors de la consultation d'entreprises, et de le mandater pour retenir la proposition financière la plus avantageuse à qualité de travail égale.

- Décision de renouveler les contrats aidés de type "Contrats Avenir" de Messieurs Lomba Luc et Richart Jean-Noël pour une durée de 12 mois à compter du premier Août 2009 jusqu'au 31 juillet 2010 inclus, sur la base initiale de 26 heures hebdomadaires.

L'assemblée charge le Maire de signer les conventions et contrats de travail.

- Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 21 Avril 2009, s'est prononcé sur le choix du projet unitaire d'un montant estimatif prévisionnel de 2 883 000 € pour le schéma directeur de l'assainissement.
décision d'engager la procédure d'enquête publique.
- Décision de la mise en place d'un abri au pôle scolaire.

Du 02 Septembre 2009

- Le Conseil Municipal donne son accord au Maire pour qu'il ait pouvoir en justice afin de défendre les intérêts communaux.
- Après avoir choisi Hubert Pérrette comme maître d'oeuvre pour la réalisation du cabinet médical (ancienne Poste), décision de mandater la commission travaux pour choisir rapidement le meilleur devis parmi les 3 entreprises consultées. Fixation du loyer mensuel à 350 €.
- Décision d'établir un bail de 600 € par mois pour le logement à l'étage dans le bâtiment de l'ancienne Poste.
- Après consultation de plusieurs entreprises, décision de retenir le devis de la société A.E.L, d'un montant de 16991,55 €, pour le projet d'aménagement de la future aire de jeux et demande de subventions, auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général.
- Accord de modification des statuts du S.I.E.T.A.V (syndicat inter-communal d'études et travaux de la Vence), pour la contibution des Communes adhérentes.
- Décision de lancer l'enquête d'utilité publique pour le plan de zonage en réseau unitaire d'un montant estimatif de 2 883 00 €.
- En raison de l'extension des surfaces à entretenir à la Mairie (agence postale communale, bibliothèque...), décision d'augmenter le temps de nettoyage de 3 h (12 h à 15 h) par semaine.
- Le diocèse propose de faire don de tous les biens du défunt Gérard Ponsart, à la commune. Acceptation de cette proposition et autorisation au Maire de gérer cette donation avec le diocèse.
- Accord de subvention de 186,50 € à l'association de la Jeunesse.
- Décision du changement de chaudière dans le logement communal d'instituteurs.

Naissances

MIGEOT Robin
14 Juin 2009

Mariages

BERTRAND Christophe
COCHARD Céline
20 Juin 2009

La fête Nationale à Boulzicourt



Nos premiers travaux se concrétisent ...

En attendant de réaliser les grands projets !



D'une capacité de 18 places, le parking de la rue de la Lambette (subventionné grâce aux redistributions des amendes de police de la région) n'attendant plus d'un moment à l'autre que ses éclairages.



Dans l'attente de la restauration complète de la chapelle Saint Walfroid par la C.A.B.E.B, la toiture, gouttières et descentes d'eau ainsi que le nettoyage et le débroussaillage ont été exécutés cet été.



Pour les automobilistes, venant de la rue du Calvaire et se dirigeant vers la rue des Sauvages, un miroir a été installé en vue d'une meilleure visibilité.



Pour la sécurité de nos petits et même des grands..., des ralentisseurs s'imposaient.



Un ravalement effectué par une équipe de jeunes, employés durant les vacances d'été.

De nouveaux mobiliers : des poubelles sont venues améliorer notre environnement.

Peintres, sculpteurs, graveurs, dessinateurs, graphistes.
Faites-vous connaître au L.A.C de Boulzicourt qui organisera une exposition lors de la brocante 2010 (1^{er} dimanche de juin).
S'inscrire : L.A.C - Mairie de Boulzicourt - 54 rue de la République.

Ouverture du Multi-accueil

- Samedi, dimanche et jours fériés
- 1 semaine entre Noël et le jour de l'an
- 3 semaines en été.

La gestion est confiée à l'association

Cette belle réussite dans le cadre des services à la population a pu être mise en oeuvre, grâce à l'aide apportée par la C.A.F (Caisse d'Allocations Familiales) le Conseil Général, la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises et la Commune de Boulzicourt.



« Les Minots des Crêtes » (Familles rurales)

C'est à la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises que nous devons la réalisation de ce grand et beau projet, situé à Boulzicourt, dans un bâtiment communal mis à leur disposition.

Ce **Multi-accueil**, appelé « **Les Nutons des Crêtes** » (Nutons : nom des lutins dans les contes Ardennais) est une structure permettant l'accueil régulier (crèche) et l'accueil occasionnel (halte-garderie) des jeunes enfants.

L'ouverture a eu lieu comme prévu le 2 septembre, avec une capacité d'accueil de 18 enfants simultanément. 7 professionnels de la petite enfance sont ainsi employés pour assurer un accueil de qualité.

Ce service est destiné en priorité aux familles habitant

les Crêtes Préardennaises, pour les enfants non scolarisés de 10 semaines à 3 ans, et de 3 ans à 6 ans durant les vacances scolaires et le mercredi.

Horaires : Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Fermeture :

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser à :

-Sabrina GASSER, directrice
Tél. 03 24 56 96 90

ou à :

-Gwénaëlle RAVALARD,
coordinatrice petite enfance de la communauté de communes des Crêtes Préardennaises

Tél. 03 24 35 22 22.





Ce dimanche 14 juin, l' E. C.V.B a organisé une course cycliste : 66 participants ont effectué 13 tours de 8 km chacun, de Boulzicourt à Saint Marceau pour les jeunes de 17 à 60 ans. Le grand vainqueur fût Mathieu SIMON. Les prix ont été offerts par les artisans et commerçants de Boulzicourt. La remise des coupes et des gerbes de fleurs fût remise par la municipalité à l'occasion d'un vin d'honneur.



Le 18^{ème} concours d'attelage de Boulzicourt, organisé par l'Attelage des Crêtes Préardennaises a créé une grande animation durant 2 jours, grâce à laquelle notre village a connu une ambiance de fête avec l'orchestre de danses Bavaroises.



Les petits et moyens ont posé pour la prise de vue, pendant que les grands étaient partis 4 jours en bivouac.

Le centre de loisirs de Boulzicourt a eu lieu du 6 au 31 juillet pour la 1^{ère} fois dans les locaux du pôle scolaire, les anciens locaux ayant été réaménagés et réaffectés pour la structure Multi-accueil.

11 encadrants, dont 2 bénévoles ont animé ce centre où 75 enfants de 3 à 15 ans l'ont fréquenté. Les activités ont été agréablement variées : Accrobranches, cinéma, lac de Bairon, visite

du château de Sedan, activités manuelles, jeux, chants... puis camping avec randonnées et baignades pour les 16 ados.

C' est la rentrée !

Cette année la rentrée des classes s'est effectuée dans de bonnes conditions avec quelques améliorations et acquisitions de petits mobiliers scolaires et de matériel divers.



Club JIJITSU Traditionnel de Boulzicourt page 7

Le Jujitsu Traditionnel est un art martial sans compétition, dont la pratique peut-être commencée à tout âge.

Cette saison sportive bien remplie a été marquée par la participation des enfants et des adultes à de nombreux stages régionaux et s'est terminée par une sortie de parcours accrobranches (voir photo) dans une ambiance amicale et sportive.

La reprise des cours s'est effectuée avec Mr DEDION, encadrant bénévole, ceinture Noire 3^{ème} stade des valeurs.

Inscriptions aux heures des cours: mardi de 18h15 à 19h30 pour les enfants et de 19h30 à 21h30 pour les adultes, puis le jeudi de 20h à 22h pour les adultes.

Pour tous renseignements complémentaires: s'adresser à Flora DAMONT Tél. 06.03.05.46.29 ou le 03.24.32.77.76.



L'Association "Loisirs, Art et Culture"

Le Lundi 21 Septembre à 14h30

Salle des Fêtes de Boulzicourt

Spectacle de marionnettes

"M. Spejbl alias Baron de Munchhausen"

Par la compagnie tchèque
SPEJBL A HURVINEK

(En français, tout public à partir de 6ans.)

Danièle BROSSARD
19 rue du Montcornet
Boulzicourt

Denis PERRETTE
13 rue de Châtillon
Boulzicourt



M. Spejbl alias Baron de Munchhausen

C'est grâce au Baron de Munchhausen, mais aussi à l'invention de Hurvinek, que Spejbl se retrouvera à la cour du grand sultan - dans une ville splendide: Constantinople.

Il y rencontre Al-Baba Catherine et Mariette peu après, ils sont forcés de fuir devant un danger de mort - vont-ils parvenir à se libérer? Heureusement, ils possèdent le tapis volant. L'atterrissage sur l'île Fromage leur permet de rencontrer Hurvinek, affamé comme toujours.

Tous ensemble, ils ont pris la mer sur un très vieux bateau.

Mais leur navigation idyllique sur les houles était de courte durée...Se lançant dans des aventures incroyables, ils finissent sur la Lune!! Et comment ça finira?

Attendez le spectacle!

**Spectacle offert
par la municipalité
avec le concours
de nos partenaires
et associations.**

L'Association "Loisirs, Art et Culture"

Le Dimanche 18 octobre 2009 à 17h30

Salle René Daumal, Mairie de Boulzicourt

Venez rencontrer
l'écrivain et poète
FRANZ BARTELT
dans le village de son enfance

Entrée libre

Venez rencontrer **FRANZ BARTELT**,
l'écrivain et poète ardennais,
et les poètes d'Ailleurs.

Vous entendrez également
les univers épiques des poètes belges
LAURENCE VIELLE, VINCENT THOLOME, et
le québécois **JEAN-PAUL DAOUSTE**

L'Association "Loisirs, Art et Culture"

Du samedi 12 au Dimanche 20 Décembre 2009

Salle René Daumal, Mairie de Boulzicourt

La ronde des crèches
exposition de l'artiste
O'NIL

venez découvrir des crèches asiatiques, d'Islande, d'Orient, de Bruges, etc...

Entrée libre aux heures d'ouverture de la mairie
et le week-end de 15h à 17 heures

Les crèches présentées à la mairie, sont particulières. En effet O'NIL, les confectionne avec des matériaux de récupération (métallique, minéral ou végétal), du fer, du bois, de l'aluminium, des petits cailloux, du tissu, du schiste, de la tôle d'ardoise, des perles ou encore des plumes, sont utilisés pour créer des personnages et les décors de cette représentation de la nativité de Jésus.

"Nous avons tous fait des crèches, puis nos enfants en ont fait à leur tour. Alors, si nous observons, nous voyons que c'est plus qu'un magnifique jeu d'hiver: c'est un moyen d'expression."
(Jean Glava)

O'NIL, artiste rémoise, était professeur de dessins et d'arts plastiques. Elle a toujours tenté de détourner les objets de leur usage habituel. Elle fait aussi de la peinture et de la sculpture.

**La Crèche vivante et le petit marché de Noël
artisanal auront lieu le 13 décembre 2009 dans
l'après-midi.**

Pour toutes précisions, s'adresser à Jacqueline
SINGERY, 9 rue Dame rose à Boulzicourt.

Danièle BROSSARD
19 rue du Montcornet
Boulzicourt

Denis PERRETTE
13 rue de Châtillon
Boulzicourt

Le Bus de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises:

C'est un Relai de Services Publics

Vous y trouverez :

- Des agents d'accueil formés à l'utilisation d'internet
- Un ordinateur connecté à internet et une imprimante pour imprimer vos certificats et autres formulaires.
- Des informations ou des contacts qui vous permettront de continuer vos démarches.

Passage à Boulzicourt :

Le 25 septembre 2009 de 10h à 13h.

Services proposés :

- Pôle emploi (ANPE-ASSEDIC)
- CPAM
- CAF
- ETAT
- MSA
- CRAM

Syndicat Avicole de la vallée de la Vence et des environs page 8

Créé en août 1993, le siège se trouve au 86 rue Halbotine à Boulzicourt, chez J.M MIGEOT qui en est le président.

Le syndicat avicole de la vallée de la Vence est adhérent de la fédération d'Aviculture des Ardennes qui regroupe l'ensemble des éleveurs avicoles, colombicoles et cunicoles du département.

Le but du syndicat est de promouvoir et de conserver le petit élevage d'animaux de basse-cour de races ; notamment les races qui pourraient être en voie de disparition.

Afin de faire connaître une partie de ces races, le syndicat, avec l'aide de la fédération, organise tous les 2 ans, une présentation vente avec jugement à la salle des fêtes de Boulzicourt.



Les personnes intéressées par le petit élevage de race peuvent se renseigner auprès de Mr J-M MIGEOT ou d' Yves LAGRANGE.

Rappel : La salle Polyvalente (ancienne salle des fêtes) sera fermée pour travaux du 12 octobre 2009 au 30 avril 2010.

Passeport biométrique / N'attendez pas le dernier moment !

Le 20 février dernier, le préfet des Ardennes, en compagnie du député Warsmann et de Denis Lourdelet, maire de Carignan, avait inauguré, dans cette commune, l'un des quinze sites ardennais susceptibles de délivrer les nouveaux passeports biométriques. En vertu de nouvelles dispositions européennes, il est en effet exigé, des Etats membres, de ne plus délivrer que des passeports qui contiennent un composant électronique, comportant la photographie faciale du titulaire et l'empreinte digitale de ses deux index. Or, comme la réalisation de ce nouveau passeport nécessite une certaine « technicité », toutes les mairies ne sont pas en mesure de l'établir. Ainsi, dans

le département des Ardennes, seules quinze communes ont été équipées d'une « station d'enregistrement » de ce nouveau document sécurisé. Et ça marche officiellement depuis le 10 mars. Certes, cela entraîne une petite contrainte pour les usagers qui doivent impérativement se déplacer, mais comme le fait remarquer Jean-François Savy, « on ne refait son passeport que tous les dix ans ». De plus, il faut savoir que n'importe laquelle de ces communes équipées « biométrique », est habilitée à réaliser le précieux document ;

On peut, en effet, très bien habiter Vouziers et le faire réaliser à Charleville-Mézières ou à Juniville... et vice-versa. Toujours est-il que, l'important, est de ne surtout pas attendre le dernier moment pour penser à faire établir, ou renouveler, son passeport, ainsi que cela arrive chaque année au moment des vacances ou des examens. En effet, comme il s'agit, désormais, d'un passe-

frontières « hautement sécurisé », les services préfectoraux doivent exercer plusieurs contrôles, avant sa remise au titulaire. Il est donc hautement recommandé de s'y prendre, dès maintenant, dans l'une ou l'autre des mairies suivantes : Attigny, Bogny-sur-Meuse, Carignan, Charleville-Mézières, Château-Porcien, Givet, Juniville, Nouzonville, Rethel, Revin, Sedan, Signy-l'Abbaye, Signy-le-Petit, Vouziers ou Vrgneaux-Bois. Rappelons que, pour obtenir le précieux « sésame », valable dix ans pour un majeur, il vous en coûtera 88 €. Pour les mineurs (valable 5 ans), le tarif est de 44 € pour les 15 ans et plus, et de 19 € pour les moins de 15 ans. L'utilisateur doit, au préalable à toute délivrance, remplir un formulaire de demande et fournir les pièces justificatives suivantes : un document d'identité avec photo, un extrait d'acte de naissance, un justificatif de nationalité française (si besoin) et un justificatif de domicile.